BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 20 du 10 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT
Texte 10

LISTE N° 501397/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA

des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Barkhane du 1er août 2014 au 16 octobre 2021.

Du 22 février 2023

DIRECTION DE LA MÉMOIRE. DE LA CULTURE ET DES ARCHIVES :

Service historique de la défense.

LISTE N° 501397/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Barkhane du 1er août 2014 au 16 octobre 2021.

Du 22 février 2023

NOR A R M S 2 3 0 0 5 9 3 K

Référence(s):

- Arrêté du 12 janvier 1994 fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (IO n° 35 du 11 février 1994).
- Arrêté du 17 mai 2016 accordant aux militaires participant à l'opération Barkhane le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense et portant abrogation de l'arrêté du 25 septembre 2015 pris en application des dispositions de cet article (JO n° 117 du 21 mai 2016, texte n° 47).
- Arrêté du 3 février 2017 accordant aux militaires participant à l'opération Barkhane le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 33 du 8 février 2017, texte n° 14).
- Arrêté du 17 septembre 2018 accordant aux militaires participant à l'opération Barkhane le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 219 du 22 septembre 2018, texte n° 9).
- Arrêté du 7 mai 2020 accordant aux militaires participant à l'opération Barkhane le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense (JO n° 114 du 10 mai 2020, texte n° 7).

Pièce(s) jointe(s):

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

Liste N° 504336/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 09 juin 2022 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République du Mali, de la République algérienne démocratique et populaire (jusqu'au 31 juillet 2018), de la République de Côte d'Ivoire (jusqu'au 31 juillet 2020), du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République centrafricaine, de la République d'Egypte (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République du 1er août 2020), dans le cadre de l'opération Barkhane du 1er août 2014 au 30 novembre 2018.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM <u>266.3.3.</u>

Référence de publication :

I. LISTE N° 501397/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et ayant participé aux opérations menées sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République du Mali, de la République algérienne démocratique et populaire (jusqu'au 31 juillet 2018), de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République centrafricaine, de la République d'Egypte (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République Tunisienne (jusqu'au 31 juillet 2020), et de la Grèce (Crète) (à compter du 1 er août 2020), dans le cadre de l'opération Barkhane du 1 er août 2014 au 16 octobre 2021.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
	Bâtiments	
Alizé Bâtiment de soutien à la plongée (BSP)	Du 29 mars 2016 au 27 avril 2016	6
	Du 28 mai 2017 au 1 ^{er} juillet 2017	7

	Du 11 novembre 2017 au 1 ^{er} décembre 2017	5
Améthyste (équipage rouge) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 28 février 2018 au 16 mars 2018	26
	Du 17 mai 2018 au 21 mai 2018	9
Casabianca (équipage rouge) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 6 août 2017 au 29 août 2017	16
Courbet Frégate (FLF)	Du 10 juin 2016 au 26 juin 2016	6
Dupuy de Lôme (équipage A) Bâtiment d'essais et de mesures	Du 25 mars 2016 au 29 mars 2016	5
	Du 3 avril 2016 au 13 avril 2016	10
	Du 10 mai 2016 au 27 mai 2016	12
	Du 11 juin 2016 au 26 juin 2016	11
	Du 12 juillet 2016 au 16 juillet 2016	5
Emeraude (équipage bleu) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 17 juillet 2016 au 26 juillet 2016	13
	Du 15 août 2016 au 31 août 2016	15
	Du 25 septembre 2016 au 28 septembre 2016	3
Emeraude (équipage rouge) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 4 février 2016 au 10 février 2016	5
	Du 5 mars 2016 au 29 mars 2016	19
	Du 8 avril 2016 au 15 avril 2016	7
	Du 13 janvier 2017 au 18 janvier 2017	5

	Du 24 février 2017 au 12 mars 2017	10					
Forbin Frégate de défense aérienne (FDA)	Du 21 mai 2016 au 26 mai 2016	5					
<i>La Fayette</i> Frégate (FLF)	Du 12 décembre 2017 au 19 décembre 2017	9					
<i>Perle</i> (Equipage bleu) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 15 mai 2016 au 27 mai 2016	12					
Rubis (équipage rouge) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 11 avril 2016 au 15 mai 2016	44					
	Du 25 mai 2017 au 8 juin 2017	21					
Saphir (équipage rouge) Sous-marin nucléaire d'attaque	Du 14 juin 2016 au 8 juillet 2016	16					
	Du 8 juin 2018 au 13 juin 2018	9					
Surcouf Frégate (FLF)	Du 5 mars 2016 au 25 mars 2016	24					
Aéronautique navale							
Flottille 21F équipage UA	Du 27 avril 2017 au 4 juin 2017	13					
	Du 19 mai 2018 au 12 juin 2018	4					
Flottille 21F équipage UB	Du 10 mars 2018 au 13 avril 2018	15					
Flottille 21F équipage UC	Du 19 juillet 2018 au 30 juillet 2018	6					
Flottille 21F équipage UD	Du 12 octobre 2018 au 2 novembre 2018						
Flottille 21F équipage UF	Du 5 juin 2019 au 30 juin 2019	9					
	Du 1er mars 2020 au 15 mars 2020	21					

Flottille 21F équipage UI	Du 8 janvier 2020 au 8 février 2020	40
Flottille 23F équipage WA	Du 10 février 2020 au 3 mars 2020	28
Flottille 23F équipage WC	Du 22 septembre 2021 au 16 octobre 2021	28
Flottille 23F équipage WF	Du 29 avril 2017 au 2 juin 2017	12
Flottille 23F équipage WG	Du 1 ^{er} février 2018 au 10 mars 2018	34
Flottille 23F équipage WH	Du 2 janvier 2021 au 22 janvier 2021	26
Flottille 36F Détachement <i>Courbet</i>	Du 10 juin 2016 au 26 juin 2016	6
Détachement <i>Forbin</i>	Du 21 mai 2016 au 26 mai 2016	5
Détachement <i>La Fayette</i>	Du 12 décembre 2017 au 19 décembre 2017	9
Détachement Surcouf	Du 5 mars 2016 au 25 mars 2016	24

II. La liste N° 504336/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 9 juin 2022 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté n° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 et ayant participé aux opérations menées sur les territoires de la République islamique de Mauritanie, de la République du Sénégal (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République du Mali, de la République algérienne démocratique et populaire (jusqu'au 31 juillet 2018), de la République de Côte d'Ivoire (jusqu'au 31 juillet 2020), du Burkina Faso, de la République du Niger, de la Libye, de la République du Tchad, de la République fédérale du Nigéria, de la République du Cameroun (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République centrafricaine, de la République d'Egypte (jusqu'au 31 juillet 2020), de la République Tunisienne (jusqu'au 31 juillet 2020), et de la Grèce (Crète) (à compter du 1 er août 2020), dans le cadre de l'opération Barkhane du 1 er août 2014 au 30 novembre 2018 est abrogée.

III. La présente liste sera publiée au Bulletin officiel des armées

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le conservateur général du patrimoine, chef du service historique de la défense,

Nathalie GENET-ROUFFIAC.

ANNEXE

ANNEXE . RELEVÉ MENSUEL DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT EFFECTUÉES HORS PÉRIODES RECONNUES COMBATTANTES.

Bâtiments	Années	Mois											
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Aconit (FLF)	2018											2	
Alizé (BSP)	2016						2				1		
Flottille 23F équipage WD	2020	2											